

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2023/2024- PAS DE CALAIS

DATES

1 ère journée : **Dimanche 26 novembre 2023**
2ème journée : **Dimanche 17 décembre 2023**
3ème journée : **Dimanche 28 janvier 2024**
4ème journée : **Dimanche 24 mars 2024**
5ème journée : **Dimanche 21 avril 2024** (sous réserve du nombre d'équipes)

ORGANISATION GENERALE

Le championnat départemental interclubs oppose les équipes des clubs affiliés à la FFBad
Il comporte, 5 ou + divisions composées dans la mesure du possible de 12 équipes minimum à 16 maximum.
Il se déroule sur quatre ou cinq journées avec 3 rencontres maximum pour chaque journée.

CONSTITUTION DES EQUIPES :

Pour inscrire des équipes, Les clubs doivent avoir obligatoirement au minimum 30 licenciés à la date butoir d'inscription de ce championnat (les joueurs sont titulaires d'une licence FFBad à partir de la catégorie Minime classé D8 et certificat médical de la fédération obligatoire pour tous).

Chaque équipe est constituée obligatoirement et au minimum de 3 hommes et 1 dame pour disputer 6 matchs par rencontre :
3 simples hommes, 1 simple dame, 1 double homme et 1 double mixte.

Le classement est R6 Maximum pour tous les joueurs dans les 3 catégories (S D MX). Si un joueur ou une joueuse passe R5 après la 1ere journée d'IC il ou elle pourra quand même participer à toutes les journées.

Le nombre de **joueurs mutés est limité à 2** par équipe (mais ne concerne pas les nouveaux clubs)

1 joueur peut disputer **que deux matchs** par rencontre.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple doit respecter la hiérarchie au CPPH à chaque journée.

Les clubs ne sont pas limités en nombre d'équipes mais doivent impérativement garder un nombre suffisant de remplaçants pour éviter les forfaits. Il y aura **maximum 2 équipes d'un même club dans la même division**, de plus les joueurs participants dans cette division ne pourront pas changer d'équipe pendant toute la durée de la saison d'interclubs.

(Si vous voulez remplacer un joueur ou joueuse, ils devront automatiquement être choisi dans une division inférieure ou dans votre club avec une moyenne inférieure ou égale à la personne remplacée).

La composition des divisions se fait en fonction de la moyenne de vos 3 meilleurs joueurs et votre meilleure joueuse

Les rencontres se jouent en volants plumes ou plastiques **YONEX MAVIS 600** selon les niveaux. Une précision sera donnée après la création des divisions.

Pour la saison 2023/2024 Lors de l'assemblée générale du CODEP 62, nous avons soulevé et voté quelques nouveaux points de règlement :

1. Pour les divisions jouant en plumes, merci de fournir à vos équipes des volants faisant parti de la réglementation des volants officiels de la FFBAD, à proscrire les volants hybrides (voir liste des volants homologués sur le site de la FFBAD)
2. Pour les équipes voulant faire évoluer des jeunes : leur évolution est possible sous la condition de prendre en compte leurs classements officiels lors de la composition des poules (à savoir si votre minime est classé D7, D8, D7 nous prendrons en compte sa moyenne globale) Ceci sous-entend donc que votre équipe va se retrouver dans des divisions élevées. Merci d'en faire part à vos capitaines d'équipes et aux joueurs.
3. Pour les réclamations, merci d'envoyer un mail dans les 10 jours ouvrables après la journée jouée où a eu lieu l'objet de la réclamation. Ce mail sera traité avant la journée jouée suivante. Si le problème ne peut être réglé dans l'immédiat, vous serez tenu informé par voie de mail ou par contact téléphonique, des suites données

ENREGISTREMENT DES EQUIPES SUR BADNET :

Les clubs devront obligatoirement enregistrer leurs équipes et également les remplaçants dès réception des Divisions et impérativement avant la 1ere journée ce qui facilitera l'enregistrement des résultats. Pensez également à inscrire vos nouveaux joueurs avant chaque nouvelle journée. Les joueurs ne sont pas autorisés à changer d'équipe.

REPARTITION DANS LES DIFFERENTES DIVISIONS. VOLANTS

Les équipes seront réparties dans les divisions en fonction de leur niveau, établi et calculé avec la **moyenne globale de chaque joueur** en tenant compte des 3 joueurs les mieux classés et de la joueuse la mieux classée.

En principe, les divisions 2, 3, 4 ... concernent uniquement les joueurs D et P et la division inférieure est réservée aux joueurs **NC**, avec éventuellement quelques joueurs P12 et P11 ;

Pour les volants plumes les clubs recevront un bon d'achat en fin de saison.

Les volants plastiques sont fournis par le CODEP mais il est difficile de transmettre les volants pour chaque journée. Il est demandé aux clubs qui accueillent des rencontres de prévoir les volants et la dotation CODEP sera distribuée à l'ASSEMBLEE GENERALE en fin de saison (un tube pour 2 rencontres)

PROMOTION : L'équipe classée première de la D1 monte en Régional

BAREME DES POINTS PAR MATCH ET RENCONTRE

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés ou perdus : **1 point** pour un match gagné et **0 point** pour un match perdu et **-1** pour un match forfait.

Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

Victoire : **3 points** ; match nul : **2 points** ; défaite : **1 point** ; forfait d'un joueur : **-1 point**

Le classement de la division est déterminé par les résultats de l'ensemble des rencontres ; en cas d'égalité, les équipes seront départagées par la différence entre le nombre de matchs gagnés ou perdus.

Une équipe WO aura -2 au classement Général.

LIEUX DES RENCONTRES ET TRANSMISSION DES RESULTATS

Il est nécessaire que **tous** les clubs engagés, sauf difficulté majeure, accueillent au minimum une journée.

Mais un club inscrivant deux équipes doit obligatoirement proposer au minimum une date.

☑ Avec des divisions de 12(16) équipes, il faut au minimum 5 terrains pour accueillir une demi-division ; vous pouvez cependant être candidat à l'accueil avec 4 terrains en cas de division incomplète ; la répartition des rencontres sera liée au nombre de terrains disponibles. La disponibilité d'un plus grand nombre de salles pour chaque journée, permettra de limiter les longs déplacements de vos équipes. Merci

En principe, les rencontres se déroulent de 9h à 15h.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prévoir une buvette pour les joueurs.

Des précisions sur les lieux et les horaires seront envoyées par mail à chaque responsable de club avant chaque journée.

ATTENTION : Les clubs qui accueillent devront désigner un responsable de salle qui sera chargé du bon déroulement des rencontres.

Il devra télécharger et utiliser les documents « Feuille de Résultats interclubs Départementaux » et « feuille composition d'équipe » du CDBad62 téléchargeable sur le site www.Codep62badminton.com.

Tous les capitaines d'équipes devront préparer leurs feuilles de composition d'équipe en respectant l'ordre des simples pour chaque rencontre.

Les résultats seront obligatoirement enregistrés sur internet (BADNET) le jour même par un responsable du club organisateur. (Les feuilles de rencontre devront être renvoyées au CDBAD62 rapidement par mail . Les capitaines d'équipes devront vérifier les résultats dans les 15 jours car les résultats seront validés automatiquement sur POONA.

Attention : après validation il est difficile presque impossible de rectifier les erreurs.

INSCRIPTIONS-

Le coût de l'inscription est de **35 € par équipe**. (Faire un paiement global pour le nombre d'équipes)

1/ Envoyer vos inscriptions par mail (codep62@hotmail.com) & payer votre inscription par virement. Dans l'ordre de virement n'oubliez pas d'indiquer le nom du club et Inscription Interclubs. (Une facture vous sera envoyée ultérieurement)

Les formulaires d'inscriptions et paiement par virement doivent parvenir obligatoirement avant le 4 novembre 2023 au CDBAD62.

PENALITES :

- Une équipe absente sur une des journées sera pénalisée de **50 € par rencontre**.
- Une équipe incomplète sera pénalisée **30 € par joueur et par rencontre**.

ATTENTION : Le non-respect du règlement entrainera la défaite 6-0 pour l'équipe sur le tour ou la journée. Et pourra entrainer également la perte de la dotation de volants pour le club.

RECOURS

Toute contestation relative au déroulement ou au résultat d'une rencontre doit être adressée par mail au CODEP et sera examinée en réunion de comité.

N'hésitez pas à faire part de vos suggestions concernant le règlement et le déroulement de ces interclubs.

Pour tout renseignement : DOHET Frédéric Tel : **06.61.86.45.19**

VISEUR Sébastien- viseur.sebastien@outlook.com